

## **15 ECHIQUIER**

société civile immobilière au capital de 1000 euros

siège social : 49 Avenue Mozart 75016 Paris

942753567 RCS Paris

(la "Société")

# **ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU 22/10/2025**

Les Associés :

- Monsieur Elliot Dahan, né le 21/12/1995 à Paris 16e Arrondissement (75016), de nationalité française, demeurant 77 Rue Jean de la Fontaine 75016 Paris, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété
- P1 Finance SASU, ayant son siège social au 49 AVENUE MOZART 75016 PARIS, au capital de 10000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 915250740 et représentée par Ethan Dahan, en sa qualité de Président, titulaire de 500 parts sociales en pleine propriété

soit la totalité des Associés, détenant ensemble mille (1000) parts sociales, soit la totalité des parts sociales de la Société,

prennent, conformément aux dispositions légales applicables, les décisions suivantes :

## **DÉCISION 1**

### **(Modification de la date de clôture de l'exercice social)**

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, de modifier la date de clôture de l'exercice social de la Société à compter de ce jour.

La nouvelle date de clôture de l'exercice social de la Société est le 31 décembre.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.**

## **DÉCISION 2**

### **(Modification corrélative des statuts de la Société)**

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 20 des statuts de la Société comme suit :

- la mention de la date de clôture de l'exercice social à savoir le "**30 juin**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date de clôture de l'exercice social à savoir le "**31 décembre**".
- la mention de la date d'ouverture de l'exercice social à savoir le "**1er juillet**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date d'ouverture de l'exercice social à savoir le "**1er janvier**".

Le reste de l'article demeure inchangé. L'ensemble de ses stipulations restent applicables.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.**

### **DÉCISION 3**

#### **(Modification du premier exercice social de la Société)**

Les Associés décident, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, de modifier la durée du premier exercice social. La nouvelle date de clôture du premier exercice social est le 31 décembre 2025.

### **DÉCISION 4**

#### **(Modification corrélative des statuts de la Société)**

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, les Associés décident de modifier l'article 20 des statuts de la Société comme suit : la mention de la date de clôture initiale du premier exercice social à savoir "**30 juin 2026**" est supprimée et est remplacée par la mention de la nouvelle date de clôture du premier exercice social à savoir "**31 décembre 2025**".

### **DÉCISION 5**

#### **(Signature électronique pour les formalités)**

Les Associés conviennent expressément qu'ils pourront signer électroniquement les présentes conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services Yousign qui assurera le cas échéant la sécurité et l'intégrité des copies numériques de la décision dans les conditions prévues par les lois applicables.

Les Associés s'engagent chacun en ce qui le concerne à prendre toutes les mesures appropriées pour que la signature électronique des présentes décisions soit effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chacun des Associés reconnaît et accepte que sa signature via le processus électronique susmentionné est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois applicables et, en conséquence, renonce irrévocablement et inconditionnellement par les présentes à tout droit que cette partie pourrait avoir d'engager une réclamation et/ou une action en justice, directement ou indirectement, découlant de ou liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de conclure le présent contrat à cet égard.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.**

**DÉCISION 6  
(Pouvoirs pour les formalités)**

Les Associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

**Cette décision est adoptée à l'unanimité des Associés de la Société.**

\*\*

Les présentes, constatant les décisions unanimes des Associés en date du 22/10/2025, seront mentionnées sur le registre des délibérations des Associés.

Un original du présent acte, signé par tous les Associés et les dirigeants sociaux, est remis aux membres de la Gérance, qui le reconnaissent, afin qu'il soit conservé dans les archives de la Société.

Fait à Paris, le 22/10/2025,

---

Elliot Dahan  
Gérant et Associé

---

P1 Finance SASU, représentée par Ethan Dahan en sa qualité de Président  
Associé

---

Ethan Dahan  
Gérant